

“Respect-Santé-Nature”
La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

BULLETIN D’INFORMATION N° 23 (janvier 2019)

Chers adhérents, chers amis,

En ce début d’année, je veux vous souhaiter au nom du bureau une excellente année 2019 remplie de bonne santé et de bonheurs quotidiens.

Au CHM, l’année 2018 a été marquée par nos actions contre les projets abusifs du groupe Vacaliens relayés par la direction. Nous avons résisté du mieux que nous pouvions. Cette bataille a concentré toute notre énergie et des résultats ont été obtenus malgré une législation défavorable aux clients. Ainsi, nos droits qui étaient menacés sont finalement maintenus dans les contrats définitifs, la participation aux investissements est maintenant encadrée - ce qui n’était pas le cas auparavant - et une instance de concertation contraint désormais la direction à solliciter l’avis des associations avant de prendre ses décisions. Quant à la redevance, nous avons « limité les dégâts » en passant d’une hausse qui était prévue de 11% en moyenne à une fourchette allant de 4.5 à 6.9% selon le type d’emplacement (en tenant compte de la suppression de la participation aux investissements des années antérieures) et surtout, la redevance sera à nouveau indexée et plafonnée pour l’avenir.

2018 s’efface au profit de 2019 et à coup sûr d’autres actions s’avèreront nécessaires pour défendre nos intérêts; nous aurons l’occasion d’y revenir. Mais c’est le moment des vœux, alors souhaitons une année 2019 bien plus sereine, qu’elle nous permette de nous pencher à nouveau sur des sujets plus positifs au travers de relations plus constructives avec la direction.

« Respect-Santé-Nature » s’est toujours voulue actrice du bien vivre au CHM dans un cadre familial respectant les valeurs naturistes de ses fondateurs, les Lecoq. Dans cette perspective, nous allons lancer les trois commissions décidées lors de notre dernière Assemblée Générale :

- Commission « Règlement intérieur, sécurité, nuisances sonores » pilotée par Michèle Dumontier et Hilary Price
- Commission « Environnement, écologie, circulation des véhicules » pilotée par Marc Galliot et Hannes Linck
- Commission « Naturisme, nudité » pilotée par Marie-Claude Irdle et François Urbain

Si vous souhaitez participer à ces travaux, faites-nous le savoir !

L'année 2018 a montré l'importance du rôle des associations. Celles-ci ont d'autant plus de poids pour peser sur les décisions qu'elles représentent un grand nombre d'adhérents, aussi n'oubliez pas de régler votre cotisation cette année (toujours 15€) et pourquoi pas dès maintenant:

- soit par chèque au nom de RSN à adresser à « RSN au CHM, 46 avenue de l'Europe - 33930 - Montalivet »
- soit par virement sur le compte bancaire de l'association dont vous trouverez en pièce jointe un RIB (n'oubliez pas de noter toutes vos coordonnées)
- soit par Carte Bleue en passant par la plate forme sécurisée HelloAsso (lien vers la page d'accueil de notre site internet ci-joint).

Encore une très bonne année à tous, une année pleine d'énergie et de bonne humeur !!!

Marc Galliot,
président